

# L'ACTIOT

## Abonnement :

Un an . . . . . fr. 2,50  
Six mois . . . . . » 1,30

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' *Dodaine* desbourd'rou  
Tout Nivelles péirou.

## ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C<sup>ms</sup>.  
Réclames, 50 centimes (la ligne).

## ON TRAITE A FORFAIT.

### LE FEUILLETON WALLON.

Nous avons reçu, pendant ces dernières semaines, un grand nombre de feuilletons wallons. On a pu juger ceux que nous avons publiés; les autres ont dû être écartés pour divers motifs: ou bien la pauvreté de l'intrigue n'était pas rachetée par la richesse des détails, ou bien les qualités du récit étaient gâtées par les défaillances de la langue.

Toutefois, nous avons été heureux de constater, chez quelques-uns, la trace — souvent un peu trop visible — d'efforts sincères pour arriver à la note juste, exacte et locale.

La lecture de ces essais nous a suggéré quelques réflexions qui, croyons-nous, ne seront pas déplacées ici.

Parce que le wallon est un peu négligé dans sa tenue; parce qu'il s'exprime avec abandon, sans recherche et sans apprêt; parce qu'il rend toujours sa pensée telle qu'elle lui vient sur les lèvres et qu'il parle d'abondance, on s'imagine qu'il est d'un commerce plus facile que le français, personnage de bonne société, raffiné dans ses goûts, poli dans sa langue et scrupuleux-observateur de règles tyranniques.

On se dit qu'il doit être aisé de rendre une conversation de cabaret ou une dispute de commères et que ce n'est pas une tâche bien ardue que de raconter une bonne farce wallonne assaisonnée de gros sel; et l'on se met, au courant de la plume, à torcher un feuilleton que l'on envoie sur le champ à *L'Actiot*, « avec prière d'insertion dans le prochain numéro. »

Souvent même on profite de l'occasion pour raconter, dans tous ses détails et sous le couvert de l'anonyme, une mésaventure arrivée récemment à quelque connaissance et c'est à peine si l'on voile les personnages sous un *spot* quelconque... qui aide parfois à les reconnaître.

Que devient, dans tout ceci, l'œuvre littéraire? On oublie donc, ou l'on ignore que tout récit, français ou wallon (peu importe), doit avoir un commencement, un milieu et une fin et qu'il doit être bien écrit, c'est-à-dire écrit en bon français ou en bon wallon?

On oublie surtout qu'il ne peut avoir pour but d'être matière à cancan?

Parce que l'on écrit en wallon, il semble que l'on puisse se négliger et qu'il soit au moins inutile de remettre sur le métier, de polir et de repolir son ouvrage. Non pas que nous prétendions soumettre le feuilleton wallon à des règles fort sévères — il nous semble même que nous prenons un ton bien sérieux en matière aussi légère —; mais enfin vous reconnaîtrez qu'un récit wallon ne pourra plaire s'il est décousu ou étriqué, s'il ne marche d'un pas ferme vers le dénouement et s'il n'a d'autre qualité que la crudité de sa langue.

Lisez les maîtres du genre: les premiers *armonaques* de Mons, par exemple, où le bon curé Letellier racontait si bien qu'il semblait parler plutôt qu'écrire et que l'on relit toujours avec le même plaisir ces récits pleins de sel, d'aimable bonhomie et de fine naïveté. Comme ils sont bien menés! Comme leur langue est bien wallonne! Et comme on se laisse entraîner par cette belle humeur toujours sereine, parfois railleuse, jamais mordante!

Mais voilà que nous nous laissons entraîner, nous aussi, par notre sujet favori. Nous voulions d'abord nous excuser et ensuite un peu nous justifier auprès de ceux de nos lecteurs dont nous n'avons pu accueillir les travaux et il se trouve que nous avons commencé par où nous voulions finir et que nous avons ainsi bridé l'*t'chèveau pa l' queue*.  
Stoisy.

### Boîte du Journal.

Monsieur le Rédacteur,

Comme beaucoup d'autres, j'ai souscrit pour le carillon. Je pourrais citer les noms des collecteurs qui sont venus chez moi solliciter ma signature.

Il y a encore eu une autre souscription dont je n'ai jamais eu de nouvelles; c'est celle ouverte pour ériger une statue à un illustre Nivellois, bien authentique, le baron Seutin.

Les fonds doivent avoir été déposés quelque part, dans l'intention de les faire fructifier; mais pourquoi ne nous a-t-on jamais donné des nouvelles de ce dépôt? Il me semble que l'on pourrait bien nous dire où s'en sont allés les fonds recueillis pour le carillon et pour la statue Seutin.

Dans l'espoir que vous voudrez bien éveiller l'attention sur ces questions, etc.

Un vieux Nivellois.

A un Monsieur qui nous envoie quarante centimes.  
Nous vous engageons à vous plaindre à la Commission de la société que vous visez. Vos timbres-poste sont à votre disposition au bureau du journal.

### A DROITE ET A GAUCHE.

Deux habitants du hameau de St-Pierre, MM. Descotte, père et fils, sont partis, cette semaine, pour s'établir cultivateurs au Brésil.

La fièvre d'émigration vers les républiques sud-américaines, commencerait-elle à gagner aussi nos populations?

Nous sommes heureux d'annoncer à ceux qui se proposent de partir que M. Hanon, notre échevin des travaux publics, vient d'être désigné comme délégué régional de la *Société de l'archange Raphaël*, œuvre destinée à protéger les émigrants.

M. Frick, avocat et échevin à Saint-Josse-ten-noode, a donné dimanche dernier au Waux-Hall une conférence qui a eu le plus vif et le plus légitime succès.

L'orateur a exposé, dans un langage clair et simple, la question du jour, la *défense nationale*. Sa parole facile et chaude et ses idées pleines de bon sens ont été vivement goûtées du nombreux public qui se pressait dans la salle.

D'autres conférences sont annoncées. Tant mieux: il est toujours intéressant d'entendre des hommes intelligents et convaincus — quel que soit leur bord — développer les théories qui leur sont chères.

Conférences publiques horticoles données dans le jardin ou dans une salle de l'école normale par M. Louis Dubrulle.

Jeudi 14 mars, de 2 1/2 à 4 heures. — Conférence pratique.

Nous apprenons que son altesse Royale Mgr le Comte de Flandre vient d'accepter la présidence

d'honneur de la Fédération royale des ex-sous-officiers de l'armée belge.

Très curieux, mardi dernier, l'aspect de nos *prés Rase*. Les croiseurs, masqués ou travestis, se livraient avec entrain à leur jeu favori. Presque tous étaient coiffés d'un chapeau haut de forme, un *guersely* comme on appelle vulgairement ici ce genre de coiffure. C'est parait-il un usage d'aller croquer dans une semblable tenue le jour du mardi gras et l'on sait qu'usage fait loi.

Au grand Belgrade, faubourg de Soignies, Nivelles, tenu par Albert Chapelain.

Bière brune, Faro, Peeterman, bière de Diest, Vins et Liqueurs.

Extrait de la *Chronique des Travaux Publics*:  
« Le Palais de Justice à Nivelles. Les travaux des fondations sont menés avec célérité. Sauf évènements imprévus, l'entrepreneur, M. Blavie, compte bien avoir ses bâtiments sous toit avant la fin de l'année.  
» Le cahier des charges réservait à la députation permanente le choix des artistes qui seraient chargés de la statuaire. Elle a confié ces travaux à MM. Julien Dillens et Albert Desenfans. Elle ne pouvait certes faire meilleur choix. »

La police pourrait bien veiller à ce que les gamins ne poursuivent plus les personnes masquées en leur jetant des cailloux et des ordures.

Deux masques qui étaient dans une tenue très déguenillée, mais qui n'en appartenaient pas moins à la bonne société nivelloise, se sont vus, dimanche dernier, assaillis par une bande de gamins qui leur ont jeté une grêle de pierres. Un d'eux a même été blessé à l'œil.

Ces messieurs, qui se sont plaints auprès de nous, nous assurent qu'un agent de police qui se trouvait à cinquante pas d'eux est resté impassible. Ceci sous réserves.

Lundi dernier, à l'occasion de l'affichage, à l'hôtel-de-ville, d'un « placard » punissant d'une peine de 10 à 25 francs ceux qui se rendraient coupables d'éteindre les becs de gaz, l'administration, suivant les prescriptions d'une vieille loi, a fait parcourir les rues par deux tambours, pour annoncer aux habitants la publication du dit « placard. »

Cette formalité serait certainement passée inaperçue sans la garde-civique. Un membre de notre milice citoyenne, assidu aux exercices, encore sous l'influence de nombreuses libations de la veille, rêvait que les gardes de sa compagnie le portaient au grade de sous-lieutenant. Réveillé par les roulements de tambour, il saute de son lit, revêt sa tunique, se coiffe de son chapeau, prend son Conblain et descend quatre à quatre les escaliers. Il allait sortir quand il est arrêté par sa femme qui lui fait comprendre de quoi il s'agit et l'engage à retourner se coucher.

Ceci nous donne une idée exacte du dévouement dont sauront faire preuve nos braves gardes civiles, quand la défense de nos foyers nécessitera leur intervention.

La personne masquée qui, en compagnie d'un ami, a enfreint la disposition finale de l'art. 1<sup>er</sup> de l'ordonnance réglementant la police du carnaval, est priée de faire reprendre au bureau du journal la pipe qu'elle a laissée dans une maison de notre ville.

**Nous présentons** nos plus sincères félicitations à MM. Achille Gilain et Charles Gheude, qui viennent de subir avec succès, la première épreuve de la candidature en philosophie et lettres.

**On se rappelle** les tiraillements survenus entre les membres du *Lucullus-Club*, lorsqu'il s'est agi de dresser le menu du souper du 24 décembre dernier. Les vieux s'étant éteints au dernier moment, les jeunes seuls se mirent à table. M<sup>me</sup> Decrolière, qui n'aime pas que la discorde règne parmi ses habitués, résolut d'offrir un souper aux deux fractions de cette société.

C'est samedi dernier que ce repas a eu lieu. Jamais l'on n'a vu tant d'habits ni de cravates blanches dans les salons du *cheval blanc*. Tous les vieux — les récalcitrants — étaient au poste. Cinq ou six jeunes seulement avaient répondu à l'appel de la gracieuse hôtelière. Les autres se sont abstenus. Ils ont eu tort, car le repas a été excellent.

M<sup>me</sup> Trinette avait fait tuer le plus gras de ses cochons, et c'est des tripes de ce dernier qu'ont été régalez les membres du *Lucullus-Club*. Aussi s'en sont-ils donnés « jusque là ! »

Après un aussi plantureux repas, une promenade au jardin est nécessaire, surtout pour ceux qui sont vite « apowés. » C'est ce que jugèrent tous les convives jeunes et vieux ; la promenade terminée, ils rentrèrent et on se mit à boire et à chanter jusque bien tard dans la nuit.

MM. J. H. et F. B. se sont surtout fait remarquer par leurs chansonnettes comiques. M. H. B. a chanté *Miréille* avec beaucoup de sentiment, et M. R. H. a fort vigoureusement enlevé le *Minieur*.

Vincent, dont on connaît la voix agréable, s'est surpassé dans « *le champagne et l'amour* ? » Les *petits oiseaux*, le gentil monologue de M. V. D. et *Mon Eléonore* créée par M. Loiseau-Denuit ont été fort bien goûtés.

**Enfant terrible.** — Un bambin a eu la permission d'accompagner son père, dimanche dernier, au café.

Entrèrent cinq ou six dominos. Un de ceux-ci s'approche du père et se dispose à l'intriguer :

— Bonjour, M. X....

— *Le gamin* : Papa, c'est Alphonsine.

Alphonsine, car c'était bien elle, s'est éclipsée aussitôt au milieu des rives des consommateurs.

### Académie de médecine de Belgique.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. J.-B. Dessart, comme membre effectif de cette académie.

Cette distinction bien méritée fait le plus grand honneur à notre concitoyen.

### Maskarades! Bounné moustarde! Viv' les carnévâls!

Les ciens qui s'appellent l'carnévâl d'il a trinte quarante ans d'vont trouver qu'tout ça est bi candgi.

Au prom' on n'sé masquou qu' twé djous : l'promi dimanche, el mardi cras éié l'dimanche du grand feu. Eié co c' dimanche là c' n'astout ni co tant les mas' qu' f'sou l'grand amus'mint des dgins de l'ville, c'astout d' d'aller dins les faubourgs vir les grands feux qu'on allumout d' d'wète et d'gauche dins les cal'fours : c'astout n'vieie avisanc' de nos rataions; on stout binâche de r'vir ça tous l's ans éié dins les cinses des alintours, au grand feu c'astout toudis l'occâsion d'en' boun' fristoutie. Ça n'est ni malaigelle à comprinte qué l's Aclets qu'avinnent là des counchances ou bi des parints n'manquinnent ni d' d'aller pourmèner leu pourmèrades de c' costé là, pa'c' qu'on sait bi qué l's Aclets profitent volti d'tout (svet dit sans les dénéprigi) éié qu' pou bi mingdi l' n'sont jamais in r'tard.

El promi dimanche il avou wère de chouse : quand l's offices astinnent faits, ont viout saquant sclâfes harlauser dins les rues: c'astou les pus pressés; les autes rattindinnent el mardi.

Qu' on viout co brannint c'djou là, c'est des gafards avé n' tène des carnévâls, qui partinnent avé n'mante éié in-n-hotte à leu dos d'en' cinsé à l'aut' pou

## Nécrologie.

Madame Pierre ROCHER, née Marie-Adrienne HUBERT, est décédée à Nivelles, le 3 de ce mois, dans sa 84<sup>e</sup> année.

Les obsèques ont eu lieu jeudi, au milieu d'un grand concours de monde.

Monsieur Alphonse JACQUET vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, née Marie-Louise SARROX, décédée le 6 mars 1889 à l'âge de 78 ans.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le monument que voici :

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Voulant mettre le bon ordre en cette ville pendant le carnaval et prévenir toute occasion de bruit et de tumulte qui pourrait troubler la tranquillité publique

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est défendu aux personnes masquées, déguisées ou travesties de se tenir dans les rues, promenades et autres lieux publics avec des armes ou des bâtons, de prendre aucun déguisement, ni de rien représenter dans les mascarades qui puisse porter atteinte au respect dû au culte, aux mœurs, aux institutions publiques, de se permettre des allusions blessantes à la vie privée de citoyens, de se déguiser en militaire, d'outreager qui que ce soit, de jeter sur les passants du son, de la farine ni aucune autre substance ou matière quelconque, de se permettre aucune attaque contre les personnes ou de s'introduire dans les maisons.

Art. 2. Il est sévèrement défendu de provoquer, suivre, insulter ou frapper les personnes masquées ou travesties.

Art. 3. La distribution de chansons, écrits ou imprimés quelconques par des personnes masquées ou travesties ne pourra avoir lieu qu'après autorisation du collège échevinal.

Art. 4. Toute personne masquée, travestie ou déguisée est tenue sur l'invitation des agents de police de les suivre au commissariat de police.

Art. 5. Les 3, 4, 5 et 10 mars courant, la retraite s'opérera comme d'habitude, mais les agents de police ne la feront observer que dans les lieux publics où l'ordre serait troublé.

Art. 6. Les personnes qui voudraient donner des bals publics devront en obtenir la permission du commissaire de police.

Art. 7. Toute personne qui contreviendra aux dispositions prévues dans les art. 1<sup>er</sup> et 2 ci-dessus sera arrêtée sur le champ et déposée dans la prison de la police municipale. (Berr !)

Art. 8. Toute contravention au présent arrêté sera passible de peines de simple police sans préjudice aux autres peines prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nivelles, le 2 mars 1889.

Le Secrétaire,  
DUREUX.

Le Bourgmestre,  
J. DE BURELT.

Nous donnons ci-après les deux discours prononcés, lundi dernier, par M. Leclercq à l'occasion de l'inauguration du nouveau local du Cercle Musical.

### Les adieux à l'ancien local.

CHER LOCAL,

Avant que la fatalité nous sépare pour toujours de vous, il est de mon devoir de venir au nom de tous mes camarades, ici présents, vous remercier de l'hospitalité que vous nous avez donnée depuis tant des années.

En effet, lorsque jadis, chassés de nos repaires pour les mêmes circonstances qu'aujourd'hui, la commission directrice s'est adres-

d aller briber du lard in tout tchantant éié in tout saut'lant, pou fer rire les paisans.

L' mardi cras, c' d'jou là c'astout attoute : in coup les twés heures dé l'après d'efner on n' viout qu' des bindes, des musiques, des tchars dé mestis, des sociétés d' danse qui roulinent l'avu les rues. Quéé plaigi! Eié des bias mas', s'i vous plait, qu'avinnent en' blaqué nus hommes, des pierrots, d's arlequins avé leu clatchwèr qui tirin' en' botte quand i' s'rincontrinnent.

Au nôt', tout ça s'ertrouvou dins les bals; on dansou à twé quat' places : au grand *Voxil*, au salon *Descotte*, aux *Calonnis*; au *Paroquet*, d'jé n' sais ni tout iu, d'jus-qu'à tout l'heure et d'mi.

L'ind'main au matin, on d'allou quer n'cwé, on d'junou in trimpant leu tartine de sirop' ou bi d'remplunu dins du nwèr café; pour deiner c'astou l-z-hérings avé dé fétes; on f'sou pénitence el restant de l'sémaine éié on r'piquou l'dimanche.

On n'viout ni tant d' dominos qu'à c' te heure. C'astout tims in tims iun, pa'c' qu'é pou fer l' domino, à c' temps là, i' follou avver n'boun' platine. On s'masquou pou s'amuser, tandis qu'à c' te heure les twé quarts c'est pou d'aller vir qu' qui s'passe dins les p'tits batches éié dins les violes.

Dins les maisos particulières les bourjwès raffindin' ayé de l'arte les mas' qui d'allinnent donner leu p'tite intrigue éié qui savinnent toudi les places éius qu'i' povin' intrer. Eié tout l'monde s'amusou.

sée à vous, cher local!... et vous vous êtes empressé de nous recevoir.

Pendant cette longue période d'hospitalité que n'avez vous vu?... rire, chanter, pleurer, et même chicaner.... et jamais, au grand jamais! vous n'avez adressé une plainte à dame Justice contre nous, preuve que vous avez toujours eu un bon caractère, cher local!

Vendredi dernier, encore, un incident s'est produit au milieu de la répétition, entre mon voisin de droite, M. Delatte et moi, à propos d'une embouchure de bombardon. Et vous êtes encore resté impassible à cette chaude discussion, preuve de votre bon caractère, cher local! Il est vrai que ce même incident fut vite clos, grâce à l'intervention de notre honorable chef, ici présent, et moi, je me suis incliné devant ce même ami, vu son âge et son ancienneté de sociétaire et nous nous sommes remis camarades comme auparavant.

Inutile de vous entretenir plus longtemps, cher local, car le cœur me crève au souvenir de ces beaux jours passés. Adieu donc, cher local! Au nom de tous les camarades, au nom de tous les pupilles qui ont toujours si bien garni votre intérieur, adieu! Dorénavant vous êtes condamné par le médecin. Encore une dernière fois, adieu! Si plus tard vous entrez aux stalats, nous aurons soin de vous porter de temps en temps une orange et des boules à quatre.

Au nouveau local, M. Leclercq s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

*Memento viviti!* c'est-à-dire, Messieurs, posez la main sur la tête pour voir si c'est bien nous qui *est ici*. Ce n'est pas *gababé*, mais c'est vrai. On ne pourra pas dire que nous sommes démenagés à la cloche de bois. (Voir la chanson.)

Ouvrez la fenêtre, Messieurs, que voyez-vous? Il a toujours devant vous au moins deux *bouis* et *dem*; profitons-en, dressons des dréves, faisons des plantations afin que plus tard nos enfants puissent en fabriquer des *pipettes*.

Maintenant, sommes-nous bien sûrs si chacun de nous a retenu les airs qui ont retenti jadis sous les murs de l'ancien local! Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'aventure de deux musiciens nivellois, se rendant au Petit-Rueux, *via Piron*, pour jouer le bal des pères de famille dans le salon d'Hubert du Souqnia. Je ne vous dirai pas qui, Messieurs, mais ils furent obligés de rebrousse-chemin pour venir demander l'air du polka qu'ils avaient oublié.

Nous nous écartons, Messieurs, revenons au local.

Vous autres, les Delatte, les Saintes, les Staumont, les Blancs qui joueraient même *dins l'eau*, rappelez-vous de feu le *cheval vert*, quasi dans l'amigo; rappelez-vous quand on capitonnait les fenêtres pour que nous autres, gamins alors, et déjà pleins d'instincts musicaux, nous n'allions chiffer tavo les rues les airs avant que vous n'attendez donner votre concert.

Vous voyez ici des architectures Gréco-romaines provenant d'un ancien empereur. Les premiers jours, la musique ne se fera sentir comme vous pourriez le prévoir, attendu que le local a encore dans les oreilles le cliquiti des aiguilles fabricant les chaussettes des orphelins.

*O tempora, o mores!* Je sais de bonne part que nos anciens voisins ont plus de vingt-cinq degrés de chagrin sur l'estomac; nous étions la prospérité de la rue; magasins sur magasins s'ouvraient. Maintenant, ce ne sont plus que *quatuor*, *dispositif*, *capougnages*, *divorces*, *suicides*. Espérons, Messieurs, qu'ils se borneront là. Car qui ce diable qui irait plus loin que le suicide?

Il me reste à dire un mot à la jeunesse: Courage! humanité souffrante, marchez sur la trace de vos ancêtres, car la musique adoucit les mœurs.

Et vous local: *memento viviti Mathusalem*. Vivez aussi vieux que Mathusalem. J'ai dit.

### Éphémérides nivelloises.

5 Mars 1855. — M. Dupont commence à extraire du minerai de fer du bois du Saint-Sépulchre.

M. Dupont n'a employé pour ce travail que des ouvriers nivellois.

Au Létaré, i' n' s'agisso pou d' mas' : on courou les *lunettes*. Les bindes dé coumarades qui avinnent l'habitude de s'ertrouver d'ins-n-in cabaret in aut' temps es' réunichin' es' d'jou là éié i' gadginnent intré i'eu' qu'in tél en' s'arou ni mingdi n'lunette — qué c'astou n'sourte dé p'tite couque dé c' temps là — terchedon qu'in aut' d'irou 'squ'à tél' place éié r'vèni. Au pus souvint i' pierdou s' gadgure tél'mint qu'i' struquou à fourcée qué les losses qui stin' à l'intour dé li li racontinnent des pes; l'aut' astou r'vènu qu'i' n'astou co qu'à mitan. Adon il avou n'tourné à pai; on tchantout, on riout, éié l'letaré s'passou d'ainsi.

A c' te heure i' leu fait les deux dimanches, el lundi, l' mardi, el létaré; éié l'lundi du létaré vo des vii co des ciens rouler à mitant masquis.

Eié des farces hon, qu'on f'sou à c' temps là à les carnévâls!

D'jé m' d'in rappelle co ieune qu'a sté bi d'jouée : c'astou in après deiner d'mardi cras; el ramoncelée des gamins rattindout comme à l'habitude les promis mas' au coin de l'rué de Mon; l'en in coup dé v'là iun qui spitte de l'ruelle de l'Hauberdgeon : l' aussi rade el binde desquid à s'rincoit in criant : « In mas'! In mas'! » comme i' f'sont co à c' te heure. D'jé l'vwé co : c' n'astou ni in fourt rale, vu qu'il avou pou tout n'maronne dé twèle grêche, in saurot, en' barette bleuse éié in vi tchapia bus; mais ri qu'à vir es' mas' i' vo chennou qu' c' astou in farceux, tél'mint qu'il





Etude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire à Nivelles.

**A VENDRE**

SIX LOTS

**de magnifiques terrains à bâtir**

situés faubourg de Namur, à Nivelles, le long de la chaussée de cette ville vers Namur, à proximité de la gare de l'Est et de la nouvelle église du St-Sépulcre.

S'adresser audit notaire.

**A louer pour le 1<sup>er</sup> avril.**

**Maison d'ouvrier :** 2 places en bas, 2 en haut, cave, grenier et eau de la ville, située impasse Bléval, près de la Banque nationale.

S'adresser même impasse, n° 2.

**A la bonne ménagère.**

Le sieur J. RANDOUX-ROSSEELS, rue de Soignies, n° 34, a l'honneur de vous soumettre un aperçu des articles en vente chez lui :

Fromage de Hollande, d'Edan, de Gruyère, de Herve 1<sup>re</sup> qualité, fromage gras, etc. — Choucroute de Strasbourg. — Vinaigre de raisin. — Huile d'olive, extra. — Moutarde fine. — Cervelas. — Chocolat marque Keriger. — Poissons secs et en conserves. — Poissons à la daube et à l'escalette. — Sardines à l'huile, sardines russes, harengs, etc. — Beurre et œufs frais. — Fruits et légumes. — Citrons, oranges, etc. — Pomme de terre 1<sup>re</sup> qualité. — Poissons frais sur commande. — Huîtres, anguilles, etc.

Il se charge de fournir en 6 heures de temps toutes marchandises qu'il n'aurait pas en magasin.

J. RANDOUX-ROSSEELS.

**Calorifères de construction.**

Sonneries électriques et pneumatiques. Ouvrages de poterie, serrurerie et ferronnerie.

Rue de CHARLEROI, 5, NIVELLES.

**MAISON FRANÇOIS GAILLY,**

Vente de Parapluies et Ombrelles

Réparations et recouvreages

**A DES PRIX MODÉRÉS.**

**JEAN ANDRIEUX**

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR

rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

**AVIS.**

On peut se procurer chez Constant DETOURNAY, jardinier-boucher, place de l'Esplanade à Nivelles, un grand choix de **fleurs** en pot de toutes espèces, ainsi qu'une quantité de **pommes de terre** (Marjolaine).

**Pour cause de cessation de commerce.**

Chez Louis CRAVAU-CHANTRENNE, négociant en chaussures, rue Ste-Anne, Nivelles,

**MARCHANDISES AU PRIX DE FACTURE.**

**VASTES GRENIERS A LOUER.**

**Change, fonds publics, coupons**

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

**ÉDOUARD ATQUET**

RUE DE BRUXELLES, 18.

vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

**Vins et Spiritueux**

Produits garantis purs et de provenance directe

**LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX**

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

Nouvelle Invention

**SONNERIE PNEUMATIQUE**

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

**OCT. LEHERTE**

SERRURIER-PÔLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887  
FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabricant de serres, poêles, cuisinières, chassés de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poulaiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

**PRIX MODÉRÉS.**

**Compagnie belge**

DÉS

**PROPRIÉTAIRES RÉUNIS**

FONDÉE EN 1821

pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal **Fréd. WILLAME**, rue de Bruxelles à Nivelles.

**Jules HYERNAUX-HOFMANN**

Pâtissier-Confiseur-Glacier

GRAND'PLACE A NIVELLES

Pièces montées — Bonbons pour bals et soirées — Boîtes et dragées pour baptêmes — Chocolats de toutes marques — Crèmes — Fruits confits — Desserts — Glaces — Sorbets — Conserves — Jambon — Vins et liqueurs — Eau gazeuse.

Pistolets rondelins et couques tous les jours à 7 heures du matin.

**Frédéric WILLAME**

Banquier, rue de Bruxelles à NIVELLES,

se charge de tout ordre de bourse sans autre commission que le courtage de 1 fr. par mille et vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8.60.

L'acheteur a droit, dès son premier versement, aux tirages et aux coupons d'intérêts.

On peut se procurer L'ACLOT, chez M. VINCLAIRE-RUCLOUX, grand'place, et à l'imprimerie du journal boulevard des Archers, à raison de 5 centimes le numéro.

**HAUTAIN Frères**

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfsputten et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleures fabriques.

**LOUIS DEVILLE**

ARCHITECTE

Faubourg de Namur à Nivelles.

Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.

Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés. (Genres Maubeuge.)

Carreaux et Pavés Céramiques unis.

Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.

Carreaux en Ciment Portland comprimé.

Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissées. — Ciment Portland et Ciments ordinaires.

GROS ET DÉTAIL

Prix défiant toute concurrence

**MAISON ROMBOUTS**

RUE S<sup>e</sup> GERTRUDE, 18, NIVELLES

Marchand-Tailleur pour Dames, Hommes et Enfants.

Vêtements sur mesures en 12 heures **Pantalons** en 6 heures.

**CONFECTION AU PREMIER**

**FAÇONS GARANTIES**

pour jeunes gens et enfants,

pour hommes  
cheviote, pure laine croisée, col soie,  
moscovia, id. bordé, soigné,  
id. bordé, double satin français,  
id. bordé satin français, col velour soie, très soigné,

depuis 10 fr.  
" 20 "  
" 27 "  
" 30 "  
" 33 "  
" 35 "

depuis 6 fr.  
" 10 "  
" 14 "

**PARDESSUS**

**COSTUMES**

PANTALONS ET GILETS EN TOUS GENRES.